

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 FEVRIER 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le sept février deux mil treize, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Jean Christophe MILLIOT, Philippe LEFEVRE, Michel BOUVARD, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE, Joëlle DUMOND, Jean Claude CARPENTIER, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Isabelle PLANTARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Annie CABASSE-LAROCHE	a donné pouvoir à	Philippe LEFEVRE
Marie Claude GUERIN	a donné pouvoir à	J. Paul OLLIVIER
Nicole LOTITO	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Colette ANGLADE	a donné pouvoir à	Michèle LETOT
Liliane TISSERAND	a donné pouvoir à	Florent VILLANOVA
Françoise CHAILLAN	a donné pouvoir à	André COURTIL
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à	Joëlle NEVEUX

ABSENT

Sylvie SERGE CABITEN
Fanny PAIGNON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mademoiselle Isabelle PLANTARD, Conseillère Municipale, est élue « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 16 NOVEMBRE 2012 ET 12 DECEMBRE 2012

Les procès verbaux des séances du 16 novembre 2012 et 12 décembre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE : 23 voix POUR

2 Abstentions (Michel BOUVARD et Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

1 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR – EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion du Var.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
Filière Technique : - Adjoint Technique de 1^{ère} classe – Temps complet	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

3 MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL DES AGENTS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

4 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2013

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, au titre de l'exercice 2013.

5 TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MER DES EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA COMMUNE POUR FINANCER LES EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

TRANSFERE à la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée les contrats d'emprunts réalisés par la Commune pour financer les équipements du Budget Annexe de l'Assainissement à savoir :

. Contrat n° 2010.084 de 3 000 000 € signé avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur en date du 28 juin 2010,
. Contrat n° 2009.003 de 3 000 000 € signé avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur en date du 27 janvier 2009,
. Contrat n° 2009.200 de 2 000 000 € signé avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur en date du 10 décembre 2009,
. Contrat n° 22009.003 de 4 000 000 € signé avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur en date du 14 octobre 2008,
. Contrat n° 2007060 de 1 500 000 € signé avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur en date du 13 avril 2007,
. Convention de prêt de 3 000 000 € signée avec le Crédit Agricole en date du 07 décembre 2007,
. Convention de prêt n° 12181501 de 300 000 € signée avec le Crédit Agricole en date du 6 décembre 2005,
. Convention n° 2002 2635 de 66 467,77 € signée avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 9 janvier 2003,
. Convention n° 992084 de 67 382,47 € signée avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 7 octobre 1999,
. Convention n° 980774 de 56 711,03 € signée avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

en date du 11 juin 1998,
Contrat n° 1058804 de 54 650,27 € signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 19 avril 2006,
20,78% du Contrat n° MON229228EUR soit 309 113,39 € signé avec DEXIA en date du 23 mars 2005 (à rembourser à la Commune).

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants aux contrats de prêts.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

6 AVENANTS PORTANT TRANSFERT DE MARCHES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du transfert des marchés 2007/125, 2008/040 ; 2010/038 ; 2011/026 ; 2011/029 ; 2011/030 et 2012/01 aux conditions initiales d'exécution à la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, prise en la personne de son Président en exercice, demeurant et domicilié, Carrefour Alphonse Karr, 83700 SAINT RAPHAEL.

PRECISE que les factures afférentes devront désormais être adressées et établies à l'ordre de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, Carrefour Alphonse Karr, 83700 SAINT RAPHAEL. Le comptable assignataire des paiements de la Communauté d'Agglomération est Monsieur le Trésorier Principal de Fréjus.

AUTORISE M. l'Adjoint délégué, Jean-Paul OLLIVIER, à signer les avenants de transfert correspondants et toutes ses pièces s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

7 FIXATION DES TARIFS DES DROITS ET TAXES SUR LA COMMUNE - MODIFICATIF

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs des « droits et taxes » relatifs à l'occupation du Domaine Public comme suit :

DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2012	NOUVEAUX TARIFS
Palissade – clôture de chantier, ml/semaine	2,50 €	2,60 €
Occupation Temporaire du Domaine Public pour travaux ou dépôts de matériaux sur voie publique, m²/semaine	2,50 €	2,60 €
Camion déménagement, à l'unité / jour	15,00 €	17,00 €
Echelles monte-matériaux, à l'unité /jour	10,00 €	11,00 €
Bennes pour déchets de travaux, à l'unité /jour	15,00 €	16,00 €
Echafaudages, ml/ j	1,00 €	1,10 €
Chevalets- porte menus (hors terrasse)-distributeurs automatiques de boisson ou aliment, totems , à l'unité/an	16,50 €	17,00 €
appareil de cuisson-rôtissoires glacières, à l'unité / mois	20,00 €	20,00 €
grues-bureaux de chantier, m²/jour	5,00 €	5,20 €
Bureau de vente immobilière / mois	150,00 €	200,00 €
Essai automobiles (équipe sportive et écuries automobiles), à la 1/2 journée (forfait)	400,00 €	400,00 €
Prise de vues – tournage de film, à la journée (forfait)	600,00 €	600,00 €

FIXE, dans le domaine de l'enseignement, le prix du plateau repas froid pour les enseignants à 8,60 €.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : 23 voix POUR

1 voix CONTRE (Michel BOUVARD)

1 Abstention (Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE)

8 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE « BOURSE BAF A CITOYEN »

Après débat, le Conseil Municipal :

PROPOSE de mettre en place un dispositif de « bourse au B.A.F.A. » s'adressant, chaque année, à 10 jeunes Roquebrunois âgés de 17 à 25 ans et qui auront fait l'objet d'un entretien de sélection,

DIT que la Ville de Roquebrune-sur-Argens prendra en charge une partie du coût financier de l'ensemble de la formation, (3 étapes distinctes), à hauteur de 450 euros par stagiaire,

PRECISE que cette participation financière de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera versée en deux fois directement aux 2 organismes de formation choisis par le stagiaire, (stage théorique 225 € d'aide et

stage de perfectionnement 225 € d'aide),

PRECISE, qu'en cas d'échec ou d'abandon, le stagiaire majeur ou sa famille, s'il est mineur, sera redevable des sommes engagées pour lui par la Commune,

INDIQUE qu'en contrepartie de la participation financière de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, le bénéficiaire devra effectuer 14 jours minimum de stage pratique auprès d'un Accueil Collectif de Mineurs extra scolaire de la Ville en qualité d'animateur stagiaire dans un délais de 6 mois à l'issue de son stage théorique, (étape 1) et une période supplémentaire de 21 jours d'emploi en qualité d'animateur diplômé sur un Accueil Collectif de Mineurs extra scolaire de la Ville dans un nouveau délais de six mois une fois son brevet obtenu intégralement. Sur chacune de ces deux embauches, l'animateur sera rémunéré selon son statut, (stagiaire puis diplômé) et entrera dans les effectifs des taux d'encadrement respectifs.

INDIQUE enfin que les modalités de mise en œuvre seront les suivantes : Les jeunes seront sélectionnés lors d'un entretien de motivation et d'information à partir d'un dossier de candidature. Une fois retenue, l'aide sera conventionnée entre le jeune, (ses parents si il est mineur) et la Municipalité. Le jeune sera suivi et accompagné tout au long du cursus de formation par le service municipal Pôle-Jeunesse, (de l'inscription à la formation jusqu'à la conclusion de son deuxième emploi avec la Commune). Les paiements des 225 € à chacun des deux organismes de formation seront eux-aussi soumis à la signature de conventions avec la Municipalité,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif d'accompagnement à la formation BAFA,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au Budget les crédits correspondants.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

9 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 21 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2012 CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « FINANCES PUBLIQUES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE »

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE RETIRER la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 8 octobre 2012 correspondant à la modification de la composition de la Commission « Finances Publiques, Affaires Economiques et Administration Générale ».

VOTE : 24 voix POUR

1 Abstention (Joël PASQUETTE)

10 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 22 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2012 CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « URBANISME, TRAVAUX, MER ET LITTORAL »

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE RETIRER la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 8 octobre 2012 correspondant à la modification de la composition de la Commission « Urbanisme, Travaux, Mer et Littoral ».

VOTE : 24 voix POUR

1 Abstention (Joël PASQUETTE)

11 DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Après débat, le Conseil Municipal :

1) **DENOMME** le rond-point situé au Cœur de la Bouverie « Rond Point des Anciens Combattants d'Indochine ».

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

16 H 40 – SUSPENSION DE SEANCE

16 H 50 – REPRISE DE LA SEANCE

2) **DENOMME**, sous réserve de l'accord du Conseil Général dont la RDN7 dépend, le rond point situé aux 4 Chemins « Rond Point Général BIGEARD ».

VOTE : 23 voix POUR

1 CONTRE (André COURTIL)

1 Abstention (Joël PASQUETTE)

12 PARUTION DU LIVRE « ROQUEBRUNE SUR ARGENS » - VENTE DU LIVRE AUX PROFESSIONNELS – FIXATION DES TARIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le don de livres aux divers partenaires proposés ou lors de certaines manifestations exceptionnelles,

AUTORISE la vente du livre « Roquebrune-sur-Argens» aux professionnels,
FIXE le tarif de vente du livre « Roquebrune-sur-Argens» aux professionnels à 20 € l'exemplaire,
DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

13 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (C.LE.T.C.)

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de représentants de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAVEM : Luc JOUSSE Maire, avec 23 voix POUR et Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint., avec 25 voix POUR.

VOTES :

<u>M. le Maire</u>	Suffrages exprimés :	25 23 voix POUR 2 bulletins blancs
---------------------------	-----------------------------	---

<u>Jean Paul OLLIVIER</u>	Suffrages exprimés :	25 25 voix POUR
----------------------------------	-----------------------------	----------------------------------

14 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE POSE DE FOURREAUX POUR FIBRES OPTIQUES CONJOINTEMENT AVEC UN OUVRAGE ELECTRIQUE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de prestation de pose de fourreaux pour fibres optiques conjointement avec un ouvrage électrique,

APPROUVE la participation communale pour un montant de 10 770,21 Euros H.T. pour les études et 128 362,90 Euros H.T. pour la réalisation des travaux,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de prestation de pose de fourreaux pour fibres optiques conjointement avec un ouvrage électrique,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget,

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

15 RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE PERPETUELLE SISE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL REFERENCEE NC1 C3 RH N° 2

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession gratuite à la Ville de la concession susvisée,

ACCORDE en contre partie à M. Jean-Marie BLAY et M. Philippe BLAY le renouvellement, à titre gratuit, pour trente ans de la concession pleine terre Gabrielle BLAY, référencée AC – C5 – R9 – N°3, arrivée à échéance le 5 août 2012 et dont la famille souhaite le renouvellement,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de renouvellement pour 30 ans de la concession Gabrielle BLAY référencée AC-C5-R9-N°3, attribuée initialement le 6 septembre 1967.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

16 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION D'UN ADDITIF – REPARTITION DE L'ESPACE D'EXPRESSION RESERVE AUX CONSEILLERS DANS LE MAGAZINE COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte l'additif au règlement intérieur du Conseil Municipal de Roquebrune-sur-Argens, relatif à l'expression des Conseillers Municipaux dans le bulletin d'information générale de la Commune.

VOTE : 23 voix POUR

2 CONTRE (Michel BOUVARD et Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE)

17 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Après débat, le Conseil Municipal :

PROCEDE à la désignation de M. Bernard LEZY (membre de la F.A.S.P.L.I.) en tant que nouveau délégué suppléant représentant les associations locales afin de siéger dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

18 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS INFERIEUR DE L'ARGENS (S.I.A.C.I.A.) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Après débat, le Conseil Municipal :

PROCLAME M. Sébastien PERRIN élu membre pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens (S.I.A.C.I.A.).

VOTE : Suffrages exprimés : 25

25 voix POUR

19 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 2012/167 au n° 2012/202.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 17 h 49.*

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 8 février 2013.

Le Maire,
Luc JOUSSE